

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

**PROJET D'APPUI AUX NÉGOCIATIONS DES PROJETS GAZIERS ET DE
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES**

TERMES DE REFERENCE
pour la sélection d'un Spécialiste en Gestion des Contrats (SGC)

I. CONTEXTE GENERAL

La République islamique de Mauritanie est située dans la région du Maghreb en Afrique de l'Ouest, au carrefour de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique du Nord. Elle possède une côte de 754 km sur l'océan atlantique.

Grace à des efforts continus de promotion de l'exploration de pétrole et de gaz, le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (MPEM) soutenu par la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM) a su motiver des sociétés pétrolières à entreprendre les investissements qui ont abouti, en décembre 2015, à l'identification des ressources gazières de Grand Tortue / Ahmeyim (GTA), qui est à cheval sur les eaux de la Mauritanie et du Sénégal.

L'Accord de Coopération Inter-États entre la Mauritanie et le Sénégal (ACI) et l'Acte Additionnel relatif à la fiscalité ont été signés en 2018 ce qui a permis aux opérateurs de déclarer la décision finale d'investissement (DFI) de la phase 1 du projet GTA.

D'autres part, grâce à l'activité d'exploration croissante, d'autres projets pétroliers et gaziers pourraient voir le jour dans le court et moyen termes.

Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement du cadre juridique et réglementaire et des capacités.

Cette assistance est gérée par le projet d'Appui aux négociations des projets gaziers et de renforcement des capacités institutionnelles, qui sera désigné dans la suite de ce document par « le Projet ».

Le travail prévu dans le cadre de ces termes de références sera financé par le Don précité.

II. PRESENTATION ET MISSIONS DU PROJET

Le projet d'appui aux négociations des projets gaziers et de renforcement des capacités institutionnelles est une assistance technique financé par la Banque Mondiale pour le développement des projets gaziers en Mauritanie et en particulier celui de Grand Tortue/Ahmeyim (GTA).

La gestion et la coordination de ce projet est assurée par une unité de gestion ancrée au sein du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines. Cette unité est composée, entre autres, d'un Coordonnateur, d'un Responsable Administratif et Financier, d'un Responsable de Passation de marchés et de plusieurs experts techniques dont celui objet des présents termes de référence.

Les principaux bénéficiaires de ce projet sont : le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines, le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère des pêches et de l'Économie Maritime et la Société Nationale des Hydrocarbures et du Développement Minier.

Ce projet comprend trois composantes : (Composante A) Renforcement des capacités et appui technique aux négociations du projet de GTA ; (Composante B) Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire ; (Composante C) Gestion et coordination du projet. Les détails sur les composantes du projet sont résumés ci-après :

1. **Composante A – Renforcement des capacités et appui technique aux négociations du projet de GTA :** L'objectif de cette composante est de définir, de développer et de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités humaines et des moyens techniques requis à la négociation, au développement et à l'exploitation efficace de GTA. Les activités spécifiques à mettre en œuvre dans le cadre de cette composante comprennent les sous-composantes suivantes :
 - i. **Sous-Composante 1. Diagnostic institutionnel, formation et renforcement des capacités :** L'objectif de cette sous-composante est d'identifier les besoins en renforcement des capacités humaines et des moyens techniques, ainsi que de développer et de mettre en œuvre des programmes de formation et de renforcement des moyens techniques adaptés.
 - ii. **Sous-Composante 2. Appui technique en vue de la négociation efficace des accords de GTA :** L'objectif de cette sous-composante est d'appuyer les efforts des autorités mauritaniennes à s'engager rapidement et de manière constructive avec les autorités sénégalaise et les titulaires des Contrats d'Exploration Production (CEP) concernés pour garantir le développement durable de ses ressources gazières.
2. **Composante B – Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire :** L'objectif de cette composante est d'aider le Gouvernement à mettre à jour sa

politique et sa stratégie de développement du secteur gazier.

3. **Composante C- Gestion et coordination du projet** : L'objectif de cette composante est de renforcer les capacités de l'Unité de gestion du projet (UGP) à gérer toutes les activités du projet financées au titre de l'assistance technique financée par la Banque mondiale. Le présent recrutement entre dans le cadre de cette composante. L'UGP est l'autorité contractante des marchés passés et exécutés à cette fin.

Le plan de Passation des Marchés Publics du projet est établi chaque début d'année est révisé selon le besoin au cours de ladite année. Ce plan comporte les nombres et type de marchés, méthode de sélection, et les montants de marchés.

III. CONTEXTE DE LA MISSION

Le cadre légal et réglementaire des marchés publics applicable au Projet se présente (par ordre de priorité) comme suit :

- L'Accord de Don signé avec la Banque Mondiale ;
- le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'investissement de juillet 2016, incluant ses Annexes (ci-après désigné par le Règlement des marchés de la Banque) ;
- le Code des marchés publics de la Mauritanie.

Le Règlement des marchés de la Banque indique, entre autres, ce qui suit:

- l'Article 3.7 de l'Annexe I dispose que l'Emprunteur doit mettre sur pied un plan de gestion du marché pour assurer une gestion efficace de son exécution; ce plan doit comprendre des indicateurs de performances clés et un échéancier;
- l'Article 2.3 de l'Annexe XI dispose que le plan de gestion du marché est élaboré au moment où ledit marché est conçu et il doit être finalisé à la signature du contrat;
- l'Article 2.4 de l'Annexe XI dispose que l'Autorité Contractante administre le marché de façon proactive en se basant sur le plan de gestion du marché ;
- l'Article 3.2 de l'Annexe XI dispose que l'Autorité contractante doit se baser sur le plan de gestion du marché pour s'assurer que les parties respectent les clauses contractuelles.

L'Annexe II dudit Règlement dispose dans son article 7.1 que, sur demande de la Banque, l'Autorité contractante est tenue de transmettre à la Banque le Plan de gestion du marché comprenant les indicateurs de performance clés (IPC- KPI).

Il est important de souligner que ce plan doit être finalisé à la signature de tout marché de travaux, de fournitures et de services de consultants.

On voit à travers ce qui précède l'importance donnée à la gestion des contrats donnée par le Règlement de la Banque dont notamment l'élaboration des Plans de gestion des marchés qui est une exigence légale.

C'est dans ce contexte que le Projet envisage la sélection d'un Spécialiste en Gestion des Contrats (SGC).

IV. OBJECTIF DE LA MISSION

Sélectionner un Spécialiste en Gestion des Contrats (SGC) pour assurer le suivi de l'exécution des contrats financés par le Projet.

V. TACHES DU CONSULTANT

Le Consultant aura à effectuer, entre autres, les tâches suivantes:

- a) Contribuer, en étroite collaboration avec les Spécialiste de Passation des marchés, à la préparation, au contrôle de qualité des Documents de Passation des Marchés - en particulier les projets de contrats qui y sont attachés.
- b) Contribuer, autant que nécessaire pour la qualité future de l'exécution des marchés, au processus de sélection lui-même, en particulier les phases de mise au point finale des contrats avant leur signature et/ou de leur négociation (contrats de consultants)
- c) En étroite collaboration avec le Spécialiste de Passation des Marchés, élaborer un projet de plan de gestion, puis un plan final avec le titulaire retenu, pour chaque marché, en effectuant notamment ce qui suit :
 - Identifier les étapes de chaque marché, notamment le chemin critique (défini pour assurer la détection rapide et la résolution des problèmes);
 - Identifier les risques potentiels liés à l'exécution de chaque marché ainsi que les mesures qui pourraient permettre leur résolution ou leur atténuation;
 - Identifier les personnes impliquées dans l'exécution de chaque marché et prendre leurs contacts ;
 - Identifier les rôles et les attributions des parties impliquées dans l'exécution de chaque marché;
 - Mettre en place des mécanismes de communication ;
 - Identifier les clauses critiques et essentielles du marché ;
 - Identifier les mesures pour s'assurer que les modalités de paiement sont conformes aux dispositions contractuelles ;

- Identifier les livrables (rapports) prévus dans le marché ainsi que le calendrier de leur livraison, de leur revue par les bénéficiaires et de leur finalisation.
- d) Organiser des réunions périodiques d'exécution des contrats, y compris la grande réunion de démarrage, impliquant toutes les parties concernées, en premier lieu le contractant et les bénéficiaires des prestations du contrat ;
- e) Surveiller l'exécution des marchés, anticiper et contribuer à la résolution de tout problème lié à l'exécution des marchés, y compris les éventuelles plaintes ou réclamations des parties concernées, à commencer par les titulaires des marchés;
- f) Elaborer à intervalles périodiques, des rapports succincts d'exécution des marchés, y compris le suivi des indicateurs de performance clés
- g) S'assurer de la documentation et de l'archivage de tous les écrits produits et nécessaires à l'exécution des marchés.
- h) Assister et conseiller le Coordonnateur et le Responsable Administratif et Financier (RAF) pour que les processus d'exécution des marchés respectent toutes les clauses des contrats, y compris les livrables, les paiements et les délais prévus;
- i) Veiller à la clôture en bon ordre de l'exécution des marchés.
- j) Assister et conseiller le Coordonnateur et le Responsable de la gestion financière et comptable du projet afin que l'exécution des marchés s'intègre parfaitement dans la planification et la gestion des fonds.

VI. PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant (individuel) devra disposer d'une expérience confirmée dans le domaine de la passation des marchés publics et de la gestion des contrats dont une connaissance confirmée des procédures des projets financés par la Banque Mondiale.

Le Consultant devra avoir un diplôme du niveau B+4 au moins en ingénierie, en gestion, en management, en droit, en sciences, en finance, en sciences économiques ou équivalent.

Le Consultant doit être maîtriser parfaitement le français tant à l'oral qu'à l'écrit. La connaissance de l'arabe et l'anglais serait un plus.

VII. DUREE DE LA MISSION ET TYPE DU CONTRAT

La durée de la mission est de douze (12) mois. Le volume estimé total du travail du Consultant est de 12 hommes-mois. En contre partie de ses services, le Consultant bénéficiera d'une rémunération forfaitaire mensuelle.

VIII. RECONDUCTION DU CONTRAT

Le contrat pourra être reconduit pour des périodes successives d'une année chacune, ou moins, sous réserve de ce qui suit :

- a) Services fournis par le Consultant jugés satisfaisants par le Coordonnateur du PADG ;
- b) Disponibilité des fonds (montant du contrat inclus dans le Budget annuel approuvé par l'IDA).

Le renouvellement du contrat pour une nouvelle période est formalisé par une décision du Coordonnateur du PADG.